



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### sécurité

Question écrite n° 39131

#### Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la sûreté et la sécurité aériennes. Concernant les aéronefs, et en dehors des mesures relatives au renforcement des cockpits et de la vidéosurveillance des cabines, le problème de la sécurité en approche au roulage et au décollage se pose face aux menaces présentées par les armes d'épaules de type missiles ou roquettes. Il souhaiterait savoir s'il entend favoriser l'intégration dans les avions de transport civil de prochaine génération de systèmes d'alerte type leurres.

#### Texte de la réponse

Tous les risques terroristes auxquels le transport aérien doit faire face sont pris en considération par les différents ministères chargés d'analyser la menace et d'apporter la parade la plus appropriée. Concernant les menaces présentées par les armes d'épaules de type missiles ou roquettes, plusieurs réponses complémentaires sont étudiées au niveau international et national : la non-prolifération des armes, les méthodes de protection au sol et les systèmes embarqués pour la protection en vol. La protection au sol des installations aéroportuaires peut impliquer des actions à proximité de l'emprise des aérodromes, mais aussi des aménagements à la périphérie de ces emprises notamment pour empêcher la visibilité des aéronefs au sol à partir des sites de tir possibles. Des systèmes embarqués, du type employé sur les avions de transport militaire, sont actuellement mis en oeuvre sur de très rares avions civils. L'exploitation de ces matériels ne peut aujourd'hui être étendue simplement à des avions commerciaux en environnement de trafic dense. Leur principe de fonctionnement repose sur la détection d'un missile, puis l'émission de leurres pour le détourner de sa cible. Le brouillage par laser du guidage du missile est aussi à l'étude. Ces systèmes ont donc une certaine efficacité théorique contre les missiles à guidage infrarouge, les plus répandus, mais sont inefficaces contre les roquettes, qui ne sont pas guidées. De plus, ils ne peuvent être utilisés au cours des phases de vol trop proches du sol. Ainsi, les études d'efficacité et de coût de ces systèmes de protection embarqués doivent encore être poursuivies, en coordination avec les constructeurs d'avions, afin de déterminer si leur généralisation serait justifiée.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39131

**Rubrique :** Transports aériens

**Ministère interrogé :** équipement

**Ministère attributaire :** équipement

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 11 mai 2004, page 3408

**Réponse publiée le :** 7 septembre 2004, page 7023